



Institut Maria Goretti
Rue Renory 101
4031 ANGLEUR
Tél. : 04.344.97.40 – Fax : 04.344.97.60

PROJET D'ETABLISSEMENT

Introduction.

Le projet d'établissement représente pour l'école qui le propose un document indispensable. Son contenu donne une image objective de l'école et il s'articule autour de six chapitres fondamentaux et complémentaires.

- 1. L'identification de l'école.**
- 2. L'orientation de sa pédagogie.**
- 3. La pastorale au sein de l'école.**
- 4. Le projet culturel.**
- 5. L'éducation à la citoyenneté.**
- 6. L'éducation à la santé.**

Son élaboration est une œuvre collective menée en collaboration avec les différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, équipe de direction, pouvoir organisateur et acteurs extérieurs. Le projet d'établissement représente donc un plan d'action que nous nous engageons à concrétiser.

Ainsi pour confronter nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet.

Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat.

Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

1. Identification de l'école.

Voir feuille en annexe 1.

2. L'orientation pédagogique.

L'Institut Maria Goretti a opté pour une pédagogie active et ouverte visant l'excellence des élèves dans leur profession future et l'acquisition des compétences communes. La pédagogie de l'école favorise aussi l'épanouissement personnel des élèves pour en faire des adultes responsables, possédant un esprit critique à dimension humaniste.

2.1. L'accompagnement des élèves.

L'école a créé un ensemble de structures particulières destinées à aider les élèves.

Le soutien pédagogique :

Le soutien à l'apprentissage prend de multiples formes :

- Dédoublage partiel de cours afin d'organiser le travail en plus petits groupes.
- Organisation de cours de rattrapage dans diverses disciplines et de méthode de travail, notamment en fonction des objectifs du Plan d'action collective du 1^{er} degré, du Plan de mise en œuvre de la CPU au 3^{ème} degré et des activités au choix de l'école au 2^{ème} degré.
- Mise en place d'un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) pour tout élève en difficulté au 1^{er} degré.

Sur le plan relationnel et affectif.

L'accueil et le bien-être.

- Les titulaires de classe ont un rôle très important au sein de notre école : ce sont eux qui assurent la gestion des classes non seulement aux niveaux administratif et pédagogique mais aussi aux niveaux humain et relationnel.
- L'éducateur référent, est la première personne-ressource pour l'élève : il centralise et transmet toutes les informations qui le concerne. Il est l'interface entre l'école et les parents. Il a aussi un rôle d'écoute et de conseil vis-à-vis de l'élève.
- Le CADIS, conseil d'accompagnement et de discipline, est une cellule d'écoute et d'accompagnement, animée par des professeurs. Son objectif est d'aider l'élève à adopter les comportements propres à assurer le bien vivre ensemble et un bon climat d'apprentissage.
- D'autres acteurs peuvent aussi apporter une aide spécifique à l'élève dans son quotidien à l'école : le CPMS, l'éducateur du projet EAJ (lutte contre le décrochage scolaire) .
- Au 1^{er} degré, l'année scolaire débute toujours par deux journées d'accueil pendant lesquelles des activités de découverte et de convivialité sont organisées.
- En 7Pc (CESS), deux journées d'accueil sont organisées à l'extérieur de l'école au début de l'année.
- Un délégué d'élève est élu par classe. Un conseil des élèves composé de 12 délégués est élu par ses pairs. Il se réunit régulièrement avec la Direction de l'école. Il siège au Conseil de participation.
- Organisation d'activités propices au développement affectif en collaboration avec des partenaires extérieurs : plannings familiaux, AMOs, Openado...

Sur le plan social.

Notre école vise à favoriser l'égalité des classes à l'aide d'un fond de solidarité qui permet :

- d'échelonner les factures dans les sections où le matériel est le plus coûteux ;
- de prêter certains manuels afin de rendre plus supportable le coût des études ;
- de rendre accessible aux élèves les plus démunis toutes les activités extérieures (classes de mer, classes découvertes, journées culturelles...).

2. 1. 2. Dans l'élaboration de leur projet personnel.

Au 1^o degré :

L'équipe éducative a rédigé un Plan d'action collective (voir annexe 2) Il liste notamment toutes les ressources dont dispose l'élève pour construire son projet personnel (activités techniques, activités d'orientation, stages d'observation...)

Au 2^o degré :

L'Institut Maria Goretti adhère à un consortium d'établissements scolaires financé par le Fond social européen, via les projets *Accrojump*. Ce dispositif finance au sein de l'école un coach d'orientation pour les élèves du 2^{ème} degré. Il permet aussi l'organisation de stages-découverte de différents métiers.

Au 3^o degré :

Plusieurs activités sont proposées aux élèves afin de les éclairer dans le choix de leur orientation :

- les « classes-emplois » : ateliers d'écriture de curriculum vitae, simulations d'entretien d'embauche, informations/rencontres en partenariat avec le FOREM et les Classes Moyennes ;
- information sur les études supérieures et visite d'écoles supérieures et de l'université de Liège ;
- rencontre avec des anciens(nes) élèves ;
- parallèlement, l'école veille à favoriser les contacts personnels des élèves avec les milieux professionnels propres à leur option en les immergeant dans ces milieux, chaque fois que cela est possible :
 - a) collaboration avec l'entreprise : démonstrations, conférences, séminaires ;
 - b) visite et participation à des salons professionnels et des foires commerciales en Belgique et à l'étranger ;
 - c) ateliers hebdomadaires de pratique professionnelle avec clientèle ;
 - d) stages en entreprise ;
 - e) activités de pratique professionnelle ponctuelle → sollicitées par divers organismes.

Les promotions de 7^{ème} année sont parrainées par une figure représentative du monde professionnel de l'entrepreneuriat. Cette personnalité rencontre les élèves trois fois sur l'année scolaire afin de partager avec eux son expérience professionnelle et de leur prodiguer des conseils pour aborder le monde du travail.

L'école veille à promouvoir l'apprentissage et l'utilisation des nouvelles techniques de l'information et de la communication pour, à court terme, aider l'élève dans la réalisation de travaux et, à long terme, faciliter son intégration dans le milieu professionnel où ces techniques sont désormais incontournables.

2. 2. L'accompagnement des professeurs.

A travers la mise en œuvre des nouveaux programmes et formations continuées des enseignants, l'école favorise la formation, la concertation interne, la réflexion sur les pratiques d'évaluation et l'application des compétences au sein des différents cours, la rencontre avec des professeurs d'autres écoles et d'autres réseaux,

Les enseignants de pratique professionnelle sont, en outre, managés par deux chefs d'ateliers.

Les nouveaux enseignants reçoivent l'appui de *tuteurs*, enseignants expérimentés de l'établissement, qui veillent à leur bonne information et leur bonne intégration au sein de l'équipe éducative.

L'ensemble des enseignants est placé sous le leadership de l'équipe de Direction qui est garante du respect des Missions de l'école chrétienne, du respect des programmes et de la qualité de l'enseignement au sein de l'Institut.

2. 3. La relation de l'école avec les parents ou les responsables.

Des réunions sont organisées à cinq reprises durant l'année scolaire.

La première a lieu fin septembre, c'est une réunion d'information plénière suivie d'une rencontre avec le(a) titulaire de classe.

Les autres réunions font suite aux remises des bulletins avec convocation obligatoire des parents si la situation de l'élève pose problème.

A tout moment, les parents peuvent entrer en contact avec l'éducateur(trice) responsable de leur enfant ou un membre de l'équipe de direction.

Les parents sont, chaque année, invités à se constituer en Association des parents. Des membres de cette association représentent les parents au conseil de participation.

3. La pastorale au sein de l'école.

- Une équipe d'animation se compose de professeurs de tous les niveaux et de toutes les formations.
- Elle aide à la mise en pratique des valeurs énoncées dans notre projet éducatif : écoute, solidarité, respect, partage, ouverture.
- Elle fait référence explicite à l'Évangile pour l'organisation aux moments forts de l'année, de manifestations à caractère religieux qui peuvent prendre des formes diverses : marche à l'étoile, retraite, film-débat, rencontre avec des personnes-témoins, animation de Noël, fête de la Lumière à Pâques

4. Les projets culturels.

Par des projets en interdisciplinarité, l'IMG s'efforce d'éveiller l'élève à différentes formes culturelles et de favoriser la création artistique. Ainsi chaque classe suit un parcours culturel comprenant :

- Des visites de musées et d'expositions : découverte du patrimoine culturel local, régional et national.
- Des initiations au théâtre et au cinéma : éveil à une forme artistique originale, connaissance des différents auteurs à travers leurs œuvres, analyse des mises en scène, rencontre avec des acteurs.
- Un voyage de fin d'étude : ouverture à d'autres cultures et découverte des patrimoines artistique et historique du pays visité.

5. L'éducation à la citoyenneté.

L'Institut Maria Goretti veut développer chez l'élève le sens critique, les valeurs démocratiques, le respect des devoirs et la connaissance des droits, la prise en compte de la préservation de l'environnement à travers :

- Le conseil de participation et le conseil d'élèves : ils permettent à l'élève-délégué d'exercer son rôle représentatif et consultatif au sein de l'école suscitant ainsi une participation active à la vie de l'école.
- Des visites d'institutions législatives et judiciaires : sensibilisation des élèves aux réalités politiques et aux systèmes judiciaires (parlement, tribunal,..)
- L'organisation d'un parcours d'activités citoyennes pour les élèves de 2^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} années
- la participation au projet annuel d'Amnesty International , permettant aux élèves de s'investir dans le soutien des droits fondamentaux de l'Humain.

6. L'éducation à la santé.

Des projets proposent à l'élève d'analyser ses habitudes de vie et ainsi à faire des choix propices à une plus grande qualité de vie pour lui et les autres :

- Journées-santé : promotion des activités pluridisciplinaires et sportives afin de sensibiliser les élèves à l'éducation à la santé et à l'hygiène de vie, à la diététique, au secourisme,
- Don de sang au sein de l'école deux fois par an pour les + de 18 ans.
- Affichage d'informations : campagne de la Communauté Française et horaire de conférences concernant les assuétudes (tabac, alcool, drogues, racket,...) et les comportements promoteurs de santé.